

CMQ-67165

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance
du 2 octobre 2019

RÉSOLUTION
2019-002

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 16 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet de nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui s'y rattachent.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Francine Drouin comme mairesse suppléante.

Copie certifiée conforme le
2 octobre 2019


Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission